

Communiqué d'un groupe de syndicats et de fédérations de l'UGTT au sujet du procès des militants de Redeyef (12 décembre 2008)

Au moment même où le monde célébrait le 60^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, le jeudi 11 novembre 2008, s'est tenue au Tribunal de première instance de Gafsa, une parodie de justice pour juger 38 citoyens, militants du bassin minier. En effet, cette mascarade n'a de la justice que le nom car aucune garantie de défense n'a été permise aux prévenus. Outre la présence massive de policiers à l'intérieur de la salle d'audience et autour du Tribunal, aucune règle de procédure n'a été respectée : des accusations graves établies à la légère dans une visée clairement vindicative, les preuves pour les étayer totalement inexistantes, les témoins aux abonnés absents malgré l'insistance des avocats... Ces derniers ont demandé en vain le report du procès afin de réunir les conditions d'un jugement équitable, les accusations ayant été dressées au mépris des règles élémentaires et les détenus ayant été torturés lors des interrogatoires. Ajoutons que ces derniers n'ont même pas été auditionnés durant le procès.

Ce procès a surtout été ponctué de protestations indignées contre l'arbitraire et d'appels à une justice autonome. Mais les juges ont décidé de passer outre et de prononcer –autour de minuit après une interruption de séance de 12 heures – des jugements exorbitants allant jusqu'à 10 ans de prison ferme contre les militants syndicalistes Adnane Hajji, Bechir Labidi, Taïeb Ben Othman, Tarek Hlimi, Adel Jayyar, Hassan Ben Abdallah et Maher Fejraoui. En dehors de cinq accusés, tous les autres ont écopés de deux à six ans de prison.

Ce procès confirme, une fois encore, la persistance du pouvoir dans la voix sécuritaire pour traiter les problèmes sociaux du Bassin minier, instrumentalisant une justice aux ordres et au mépris de tous les appels à un examen des causes profondes qui ont conduit aux protestations populaires dans la région, à commencer par le mal-développement, le chômage endémique et la marginalisation arbitraire de larges secteurs de la population.

Les syndicats signataires considèrent que ce procès inéquitable participe aussi des atteintes criantes et multiple aux droits syndicaux.

Ils réitèrent leur refus de se résigner à ces procès et ces jugements et condamnent, une fois encore, les choix politiques du pouvoir dans le traitement de ce dossier.

Ils considèrent que ce qui est arrivé ce jeudi 11 novembre 2008 constitue un pas de plus dans l'escalade, un acte de persécution de nature à envenimer les choses. Témoin, les événements survenus hier à Redeyef où on assiste de nouveau au blocus sécuritaire autour de la ville. Alors qu'un nouveau procès est en cours, les raids policiers contre les maisons et les locaux publics reprennent de plus belle, ainsi que les arrestations de nombreux citoyens dont des syndicalistes.

Ils réitèrent l'appel aux autorités pour libérer tous détenus, classer les affaires en cours et se pencher d'urgence sur les problèmes de chômage et les ratés du développement qui frappent de plein fouet le Bassin minier ainsi que d'autres régions démunies.

Ils appellent tous les militants syndicaux et leur organisation l'UGTT à œuvrer activement pour combattre l'injustice manifeste découlant du procès et réaffirmer la position syndicale de soutien aux luttes des populations du bassin minier pour la réalisation de leurs revendications légitimes.

Syndicat général de l'Enseignement secondaire
Syndicat général de l'Enseignement primaire
Fédération générale des Postes et Télécommunications

Fédération générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique
Syndicat général des médecins et pharmaciens de la Santé publique

* Traduit de l'arabe par H.A. (FTCR)